

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE VEBRON

Séance du 11 septembre 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 04/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain ARGILIER

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Vébron - DE_041_2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES RECETTES

TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES RECETTES

21841	Matériel mobilier	6000.00	
21578 - 9002	matériel technique - Etrave	17000.00	
2315	Travaux Mairie		23000.00
TOTAL :		23000.00	23000.00
TOTAL :		23000.00	23000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VEBRON, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20/09/2023
et publié ou notifié le

20 SEP. 2023

Alain ARGILIER
Maire de Vébron.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

